



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/067

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Dissolution du syndicat
mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris »**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- Mme LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} GOUAR Saara par M. HAUDRECHY Christophe
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M^{me} OROSCO Claire
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BATTISTINI Clément par M. CHAMBERT Julien

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M^{me} PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M^{me} OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

M^{me} LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-067-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

—
DCM 23/067

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

—
**Objet : Dissolution du syndicat mixte ouvert
« Forum métropolitain du Grand Paris »**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2022, portant règlement du Budget Primitif 2022 du Budget Principal du « Forum métropolitain du Grand Paris »,

Vu la décision modificative 2022, adoptée par le comité syndical du « Forum métropolitain du Grand Paris » le 1^{er} décembre 2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2022, portant dissolution du syndicat mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris »,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande de bien vouloir prendre acte de la dissolution du syndicat mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris »,

Considérant que le comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris a décidé le 7 décembre 2021 d'engager une procédure de dissolution du syndicat mixte ouvert auprès du Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris,

Considérant que le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, a pris un arrêté le 21 décembre 2022 fixant les conditions de dissolution du syndicat au 31 décembre 2022, et par lequel s'opère notamment la transmission universelle du patrimoine du syndicat aux membres,

Considérant qu'un boni de liquidation des fonds propres estimé à 358,96 euros après clôture des comptes 2022 du syndicat doit être versé à la Ville de Houilles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : **PREND ACTE** des opérations comptables consécutives au transfert universel de patrimoine à la suite de la dissolution du syndicat mixte ouvert « Forum métropolitain du Grand Paris ».

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-067-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

Article 2 : **AUTORISE** le comptable à enregistrer les écritures non budgétaires figurant sur l'état annexé à la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 19 octobre 2023

Publication effectuée le : 19 octobre 2023

Exécutoire ce jour : 19 octobre 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231019-DCM23-067-DE
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023